

# Synthèse du Rapport d'activité 2<sup>ème</sup> semestre 2015

SOUTIEN  
JURIDIQUE

REPRESENTATION  
D'INTERETS

PUBLICATIONS

FORMATION

Juillet 2015 - Décembre 2015

## SOUTIEN JURIDIQUE

Une part de plus en plus importante de la réglementation nationale, dans de nombreux domaines, est issue du droit de l'Union européenne. Ceci peut parfois empêcher les avocats de disposer d'une compréhension globale et complète du droit pertinent dans les affaires qu'ils ont à traiter.

Pour remédier à ce problème, la DBF répond à des demandes d'avocats concernant la réglementation européenne pouvant trouver à s'appliquer dans leurs dossiers. La DBF effectue ainsi des recherches sur les textes pertinents, des études juridiques approfondies pour aider à l'élaboration de consultations et peut fournir des contacts utiles avec des spécialistes en droit européen.

Au cours du second semestre 2015, la DBF a répondu à quatre **demandes juridiques de confrères** :

Exemple 1 : « Exécution d'une décision judiciaire française dans un autre Etat membre »

Exemple 2 : « Echange d'information entre les institutions européennes et la Banque mondiale - Procédure de « debarment » pour les subventions »

Exemple 3 : « Jurisprudence de la CEDH en matière de liberté d'expression »

La DBF a également répondu à d'autres demandes dans le cadre de collaboration entre délégations membres du CCBE ou demandes rapides de confrères ou des instances.

Exemples :

AOUT :

Demande de la Law Society of Ireland  
sur les règles de publicité applicables aux avocats

OCTOBRE :

Demande du Barreau moldave sur la  
composition des organes disciplinaires ; demande  
du Barreau néerlandais sur les pratiques de surveillance  
des avocats

NOVEMBRE :

Demande du Barreau slovène sur la procédure d'ins-  
cription des avocats

La DBF est également le **soutien technique et juridique sur les questions européennes au service des instances**. Ainsi, elle a transmis au Barreau de Paris et à la Conférence des Bâton-

niers des éléments de droit comparé concernant l'interprofessionnalité d'exercice et capitalistique et a piloté, sur demande de la commission de l'exercice du droit du CNB, la collecte d'informations auprès des délégations nationales du CCBE quant au périmètre d'exercice des experts comptables en Europe.

Par ailleurs, elle a fourni au Bâtonnier élu du Barreau de Paris, Frédéric SICARD, plusieurs fiches informatives sur des sujets européens (transposition de la 4<sup>ème</sup> directive anti-blanchiment ; carte d'identité du CCBE).

La DBF reste à la disposition des instances pour toute question ou intervention sur des sujets de droit européen.

### REPRESENTATION D'INTERETS

La DBF représente les intérêts des avocats français à Bruxelles, notamment lors des discussions de textes devant les institutions susceptibles d'avoir un impact sur la profession.

La DBF entretient également des liens étroits avec d'autres acteurs sur la scène européenne, tels que la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne, le Conseil des Barreaux européens et les autres délégations nationales installées à Bruxelles.

#### **X Divulgence d'informations en matière fiscale :**

La DBF a suivi avec attention les développements récents liés à la problématique de la **divulgence obligatoire d'informations en matière fiscale**. D'une part, l'OCDE a publié, le 5 octobre dernier, son rapport final sur les règles en matière de divulgation obligatoire (action n°12 de son plan d'action sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices). A la suite notamment d'une action conjointe du CCBE, de l'IBA, de l'UIA et de l'ABE, l'OCDE a précisé que les règles de divulgation obligatoire prévues ne s'appliquaient pas à la divulgation d'informations qui sont couvertes par le *legal professional privilege* ou par toute autre règle équivalente de protection du secret professionnel. Néanmoins, la question de la définition de la notion de « promoteur » n'a pas été clarifiée par l'OCDE, le terme ne distinguant pas actuellement entre les professionnels visés. La DBF a, dès lors, alerté les instances sur la nécessité de s'assurer que la mise en oeuvre, au niveau national, des recommandations de l'OCDE n'irait pas à l'encontre du secret professionnel des avocats.

D'autre part, Alain LAMASSOURE (FR, groupe PPE), Président de la Commission TAXE du Parlement européen, a présenté un rapport sur les rescrits fiscaux, lequel a été adopté par le Parlement le 25 novembre dernier, dont certaines dispositions constituent un risque pour la protection de l'indépendance et du secret professionnel des avocats délivrant des conseils

en matière fiscale. La DBF a relayé les préoccupations du CCBE auprès de plusieurs députés français et a facilité la participation de Philip BUISSERET, Secrétaire Général du CCBE, à la réunion sur ce sujet obtenue par le Bâtonnier Bertrand DEBOSQUE, Vice-Président du comité déontologie du CCBE, avec Madame la Députée Tokia SAIFI (FR, groupe PPE), membre du même groupe politique qu'Alain LAMASSOURE (20 novembre).

### **X Stratégie sur le marché intérieur :**

La Commission européenne a présenté, le 28 octobre dernier, une communication intitulée « Améliorer le marché unique : de nouvelles opportunités pour les citoyens et les entreprises ». La DBF a alerté les instances nationales sur plusieurs initiatives annoncées dans cette communication qui seront mises en oeuvre en 2016 :

- La Commission va proposer, dans des lignes directrices établies périodiquement, des actions spécifiques visant à améliorer l'accès aux professions réglementées et leur exercice à l'échelle nationale et européenne. Ces actions recenseront les réformes concrètes nécessaires dans l'un ou l'autre Etat membre, notamment pour la profession d'avocat.
- La Commission va proposer une initiative législative sur des obstacles réglementaires tels que la diversité des formes juridiques, les exigences en matière de détention du capital et les mesures restreignant l'exercice d'activités multidisciplinaires.
- Sur la base des résultats obtenus à la suite de la consultation publique, lancée en septembre dernier, sur le rôle des plateformes en ligne, la Commission va diffuser des lignes directrices sur la manière dont le droit de l'Union européenne s'applique aux modèles économiques de l'économie collaborative et va examiner la façon de remédier aux lacunes existantes dans la réglementation.

### **X Accès à la justice :**

La DBF a coordonné la collecte d'informations auprès des instances nationales concernant l'aide juridictionnelle en matière civile, commerciale et administrative, en vue de transmettre les éléments au CCBE, lequel collabore pour la première fois avec la DG « Justice » de la Commission européenne dans la préparation de la prochaine édition du **Tableau de bord de la justice**.

Par ailleurs, la DBF a promu auprès du CCBE l'expertise de Me Romain CARAYOL, expert *ad hoc* nommé par le Barreau de Paris, afin que celui-ci prépare le projet de réponse du CCBE à la consultation publique sur l'application de la directive 2008/52/CE sur certains aspects de la médiation. Ce projet de position vise à influencer la Commission européenne dans la perspective d'une refonte prochaine de l'instrument.

## X Protection des données :



Afin d'appuyer les amendements portés par le CCBE auprès du Parlement européen dans le cadre des discussions concernant le **projet de règlement général sur la protection des données**, la DBF a transmis au chef du service Justice et Affaires intérieures, M. le Préfet Frédéric VEAU, les commentaires des délégations du CCBE relatifs aux articles 14 et 15 du projet de règlement. Les Barreaux européens ont, en effet, considéré que le secret professionnel des avocats n'était pas suffisamment protégé par la rédaction des articles telle qu'envisagée par la Commission européenne et le Conseil de l'Union européenne.

## X Marchés publics :

A la suite de la publication au Journal officiel de l'**ordonnance du 23 juillet 2015 sur les marchés publics**, laquelle écarte le régime d'exclusion et le régime allégé prévus par les directives européennes pour ce qui concerne les services juridiques assurés par les avocats, la DBF a déposé, le 28 juillet dernier, au nom des 3 instances, auprès de la Commission européenne, une plainte visant à ce que cette dernière constate la non-conformité de l'ordonnance aux dispositions de la directive. Des éléments complémentaires ont, par la suite, été déposés le 23 octobre dernier. La Commission dispose d'un délai d'un an pour y répondre.

La DBF a également fourni une assistance s'agissant des éléments de contexte européen (notamment l'élaboration d'un panorama des transpositions nationales) dans le cadre des recours nationaux engagés devant le Conseil d'Etat au cours du mois de septembre dernier (référé - suspension et recours en excès de pouvoir). Enfin, elle a alerté Monsieur le Député Pascal DURAND (FR, groupe ALE-VERTS), membre de la Commission du marché intérieur du Parlement européen, quant à l'état de la situation française afin qu'il puisse de nouveau interroger la DG GROW de la Commission européenne sur les éventuelles mesures qui seront prises à l'encontre de la France.

## X TVA :

La DBF suit les développements des recours en matière de TVA portés par le Barreau de Paris et par les Barreaux belges (respectivement sur le droit à déduction et sur l'assujettissement). Concernant le recours devant le Conseil d'Etat français, le rapporteur public a conclu, au cours du mois de novembre, à la recevabilité de la requête et de l'intervention du CCBE. Il a mentionné l'affaire pendante de la CJUE sur le renvoi préjudiciel de la Cour constitutionnelle de Belgique, pour en conclure qu'en raison du « lien très étroit » avec la requête du Barreau de Paris, il y avait lieu de surseoir à statuer jusqu'à la décision de la CJUE. A cet égard, l'audience publique s'est tenue le 16 décembre dernier et les éléments concernant le recours

français ont été transmis à l'Avocat général, ainsi qu'à l'ensemble des organes et institutions intervenant à la procédure.

## PUBLICATIONS

La DBF envoie quotidiennement, par email, au Conseil National des Barreaux, au Barreau de Paris, à la Conférence des Bâtonniers ainsi qu'aux membres de la Délégation française auprès du CCBE, une **veille numérique** reprenant les actualités juridiques en France et en Europe. Les personnes intéressées pour recevoir cette veille numérique peuvent nous l'indiquer afin d'être ajoutées à la liste de diffusion.



**L'Europe en Bref** reprend, chaque semaine, l'actualité en droit européen sous forme de brèves, les appels d'offre pouvant intéresser les avocats et les feux verts et notifications préalables en matière de concurrence. Cette newsletter gratuite est envoyée à plus de 50 000 abonnés. Les brèves sont également accessibles sur le site Internet de la DBF.



**L'Observateur de Bruxelles** est publié tous les trois mois et reprend l'actualité en droit européen, mais offre également des articles écrits par des spécialistes de droit européen. La revue compte actuellement 943 abonnés.

Les thèmes des derniers numéros :

Juillet 2015 n°101 : Le droit du travail sous le prisme du droit de l'Union européenne

Octobre 2015 n°102 : Derniers développements législatifs, procéduraux et jurisprudentiels en matière de droits de l'homme

La DBF est entrée en contact avec Emmanuel PIERRAT, en charge de la **Grande Bibliothèque du droit du Barreau de Paris**, afin de fournir régulièrement des actualités en droit européen issues des articles publiés dans L'Observateur de Bruxelles. Un accord de partenariat a été conclu et des articles sont donc désormais régulièrement publiés sur la plateforme Internet. Par ailleurs, la DBF a préparé un plan de communication en vue d'améliorer la visibilité et la diffusion de L'Observateur de Bruxelles. Ces actions auront potentiellement un impact important sur le nombre d'abonnés à la revue.



La DBF envoie par email, tous les mois, à tous les Bâtonniers de France, un **Flash Bâtonniers** afin de les tenir informés des actualités européennes les plus importantes intervenues au cours du mois. Ceux-ci sont également disponibles sur le site Internet de la DBF.

Il revient à chaque Bâtonnier de diffuser le plus largement possible cette lettre tant aux membres du Conseil de l'Ordre qu'aux avocats inscrits au Barreau afin d'accroître auprès d'eux la visibilité des actions de la DBF.

La DBF contribue à chaque numéro du **Journal des Bâtonniers**, édité par la Conférence des Bâtonniers, en publiant un article de fond sur l'actualité du droit de l'Union. Ainsi ont été publiées, dans les derniers numéros, une analyse du contexte européen entourant la publication de la loi française sur le renseignement et une analyse de la nouvelle stratégie sur le marché intérieur de l'Union.

## FORMATION

Afin que les avocats français bénéficient d'une meilleure connaissance du droit européen, la DBF organise des séminaires de formation et de perfectionnement à Bruxelles, dans les Barreaux et dans les écoles d'avocats. Chaque année, les Entretiens européens de la DBF attirent des intervenants de qualité, notamment des fonctionnaires des institutions européennes, sur des sujets variés en adéquation avec l'actualité juridique.

La DBF a organisé **trois Entretiens européens** au cours du 2<sup>ème</sup> semestre sur les thématiques suivantes :

- Les instruments de procédure civile européenne qui a rassemblé 59 participants, le 18 septembre dernier.



- L'avocat garant des droits fondamentaux qui a rassemblé 46 participants, le 2 octobre dernier.

- Le nouveau cadre juridique européen dans le secteur bancaire qui a rassemblé 37 participants, le 6 novembre dernier.

La DBF a également préparé le programme de formations pour 2016 dont une sera délocalisée à Paris et qui portera sur « le nouveau régime de l'insolvabilité en Europe » (8 mars 2016). En collaboration avec Diane PUYO, chargée de projets européens de l'EFB détachée à la DBF, la DBF a supervisé pour le second semestre 2015 le **module « Avoir le réflexe européen »** de

l'EFB. Dans le cadre de ce dernier, la DBF fait découvrir aux élèves-avocats la manière dont le droit de l'Union européenne et de la CEDH peuvent être utilisés dans le cadre de leur exercice professionnel. Ainsi, elle est intervenue devant les élèves-avocats inscrits au module le 5 octobre 2015. Par ailleurs, elle a participé à plusieurs réunions de travail en vue d'instaurer, pour l'année 2016, la transversalité du droit européen pour l'ensemble des enseignements, conformément à la décision normative n°2014-003 adoptée par l'AG du CNB le 12 décembre 2014.

Le transfert de la maîtrise du module européen de l'E.F.B. à Diane PUYO doit permettre à la DBF de dégager du temps pour généraliser la mise en place d'un module européen dans toutes les écoles de formation. La DBF, après avoir été contactée par le Directeur des études de l'H.E.D.A.C., M. Benoît DUMONTET, s'est penchée, en concertation avec la Présidente de la Commission Formation du CNB, Mme Elisabeth MENESGUEN, sur la mise en place d'une nouvelle version de son module de formation à l'H.E.D.A.C. afin de prendre en compte la décision normative du CNB.

Par ailleurs, la DBF participe au **programme HELP** (« Human Rights Education for Legal Professionals ») du Conseil de l'Europe, en tant que point de contact national. Une formation sur le droit de la Convention européenne des droits de l'homme et l'asile est en cours d'adaptation à l'environnement juridique français. En outre, la DBF, également désignée point de contact national dans le cadre du programme « HELP dans les 28 », a participé, le 6 novembre dernier, à la présentation des nouvelles formations qui seront prochainement disponibles aux avocats dans le cadre de ce programme (la lutte contre la discrimination, le droit du travail, la protection des données personnelles et le droit à l'intégrité de la personne). Une convention de partenariat est en cours de finalisation entre la DBF et le Conseil de l'Europe dans le cadre de ce programme.

Enfin, la DBF a participé le 9 juillet dernier à la seconde réunion du groupe d'experts de la Commission chargé de développer la Formation juridique européenne, ainsi qu'au forum de la formation organisé le 11 décembre par le Conseil National des Barreaux.

## RELATIONS EXTERIEURES / EVENEMENTS

### **X Barreau de Paris :**

Dans le cadre de Campus 2015, le Président Jean Jacques FORRER a animé, le 6 juillet 2015, aux côtés de Mme Béatrice DESHAYES, avocate aux Barreaux de Paris et de Cologne, et M. Louis-Bernard BUCHMAN, avocat aux Barreaux de Paris et de New-York, un atelier sur les aspects pratiques de la libre circulation des décisions de justice en Europe. Par ailleurs, la DBF

a facilité la recherche d'intervenants pour l'atelier dédié au brevet européen à effet unitaire et à la juridiction unifiée des brevets.

La DBF a également apporté son soutien à l'organisation, le 6 octobre dernier, du **Conseil de l'Ordre commun Barreau de Paris-Ordre francophone du Barreau de Bruxelles**, à l'occasion duquel ont notamment été discutés les développements relatifs à l'aide juridictionnelle. La DBF a, en outre, organisé des visites et conférences à la Commission européenne et au Conseil de l'Union européenne pour la venue de plusieurs dizaines de stagiaires étrangers dans le cadre du stage international (26 octobre et 10 novembre).

A la demande des Bâtonniers élus du Barreau de Paris, Frédéric SICARD et Dominique ATTIAS, la DBF a organisé une **rencontre avec la Commissaire européenne à la justice**, aux consommateurs et à l'égalité des genres, Věra JOUROVÁ, qui se tiendra le 15 janvier 2016. Seront notamment abordées les thématiques suivantes : la reconnaissance du statut fondamental des avocats ; la protection des consommateurs de services juridiques ; les conséquences pour les avocats des accords de libre échange de l'Union ; les cartes professionnelles des professions réglementées en Europe ; la construction d'un réseau européen de défense des mineurs. Une réunion préparatoire a été organisée le 17 décembre dernier avec Isabelle PERIGNON, membre du cabinet de la Commissaire.

### **X Conférence des Bâtonniers :**

La DBF a présenté une actualité européenne à l'occasion des dernières Assemblées générales de la Conférence des Bâtonniers. Le Président Jean Jacques FORRER, accompagné de Me Florent LOYSEAU de GRANDMAISON, a notamment présenté lors de l'Assemblée générale du 25 septembre dernier un état des lieux de la transposition des directives européennes sur les garanties procédurales en matière pénale. A l'occasion du séminaire des Dauphins qui s'est tenu le 11 décembre, le Président Jean Jacques FORRER a fait une présentation du réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale.

Par ailleurs, la DBF participe aux travaux du nouveau **groupe de travail sur l'accès au droit et à la justice**, présidé par M. Jean-Luc FORGET, dont les deux premières réunions se sont tenues les 7 novembre et 11 décembre derniers. Ce groupe de travail a pour mission de dégager des pistes pour assurer un accès au droit et à la justice pour tous et dans toute situation.

### **X Conseil national des Barreaux :**

La DBF a participé au premier **Congrès national** le 9 octobre dernier, à l'occasion duquel elle a pu présenter ses activités grâce à l'occupation d'une partie du stand réservé au CNB. Par ailleurs, le Président Jean Jacques FORRER est intervenu à l'occasion de la table ronde dédiée à la thématique de la sécurité juridique dans les activités économiques.

La DBF a, également, participé aux Etats généraux du droit pénal et de la procédure pénale organisés le 13 novembre dernier. A cette occasion, elle a aidé à la recherche d'intervenants européens pour animer l'atelier sur le statut du Parquet dans différents Etats membres de l'Union.

Par ailleurs, afin de mieux faire connaître le CNB et les organisations européennes de la profession, la DBF a coordonné l'organisation d'une **rencontre avec les Députés européens français** prévue le 21 janvier 2016 à Paris. Cette rencontre permettra un échange sur différents enjeux européens impactant la profession d'avocat, tels que la surveillance de masse ou la divulgation obligatoire d'informations en matière fiscale. La DBF a, en outre, démarré la préparation de l'Assemblée générale décentralisée du CNB qui est prévue les 11 et 12 mars 2016 à Bruxelles.

### **X Délégations nationales auprès du CCBE :**

Pour préparer les comités permanents du CCBE, la DBF entretient des relations régulières avec les Barreaux ayant un bureau de représentation à Bruxelles. La DBF a ainsi coordonné la préparation du **dîner « Club Med »** qui a rassemblé les délégations du pourtour méditerranéen. La rencontre, qui s'est tenue le 10 septembre dernier, a permis d'échanger les points de vue sur plusieurs sujets, en particulier l'avenir des travaux du CCBE et des services juridiques, les migrations et les droits des migrants, ainsi que l'initiative citoyenne européenne « à l'écoute ». Par ailleurs, elle a coordonné la tenue de la **seconde réunion annuelle de la Délégation française et de la Délégation allemande** qui a eu lieu le 4 décembre dernier à Hambourg. A cette occasion, les thématiques suivantes ont été discutées : Avenir du CCBE, travaux de la Fondation européenne des avocats, développements nationaux impactant la profession d'avocat, stratégie sur le marché intérieur de la Commission européenne, mesures de l'OCDE sur la divulgation d'informations en matière fiscale et surveillance de masse.

### **X Congrès ACE :**



La DBF a participé au **XXIIIème Congrès de l'ACE** qui s'est tenu à Bruxelles les 15 et 16 octobre derniers sous le thème : « Etre avocat demain - Casser les codes ». A cette occasion, elle a tenu un stand pour présenter ses activités.

### **X RJECC :**

Le **réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale** est composé de représentants des Etats membres dont, depuis 2011, les ordres professionnels représentant les professions juridiques qui concourent à l'application du droit de l'Union. La DBF et son Président ont été

désignés comme représentants pour la profession d'avocat.

La DBF assure le suivi de la représentation des avocats en effectuant, notamment, une diffusion régulière de l'information aux avocats membres du réseau, une mise à jour de la liste des avocats référents, la gestion des retours d'expérience, ou encore la transmission au point de contact national du Ministère de la Justice ainsi qu'au secrétaire du réseau des problèmes rencontrés par les avocats dans la pratique des instruments européens en matière civile et commerciale. La DBF invite un avocat spécialiste des instruments faisant l'objet de discussions. Au cours de ce semestre, ont été discutées la mise en oeuvre du nouveau règlement « Bruxelles I » et la prochaine refonte du règlement « Bruxelles II bis ».

Par ailleurs, le Président Jean Jacques FORRER est intervenu dans le cadre de la réunion des membres français du RJECC, le 13 novembre dernier, qui réunissait magistrats, avocats, huis-siers, notaires et greffiers.

### **X Barreau de Berlin et Barreau de Bruxelles :**



Le Président Jean Jacques FORRER a participé le 6 novembre dernier, à la 15<sup>ème</sup> conférence du Barreau de Berlin sur la profession d'avocat, qui avait pour thème l'avocat en 2025 et l'avenir des services juridiques. Il a, par ailleurs, rencontré le 5 novembre dernier, le Vice Bâtonnier de l'Ordre néerlandais du Barreau de Bruxelles M. Patrick DILLEN. Celui-ci prendra ses fonctions de Bâtonnier au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### **X CNUE :**

Le Président Jean Jacques FORRER a participé au déjeuner-débat, organisé le 16 juillet dernier par le Conseil des Notariats de l'Union européenne, autour du thème « L'E-justice en Europe : réalisations et défis ». Intervenient notamment à cette occasion : M. Fernando Rui PAULINO PEREIRA, chef d'unité « Coopération judiciaire et E-justice » au Conseil de l'Union européenne et Mme Alexandra JOUR-SCHRODER, chef d'unité « Parquet européen et Droit pénal » au sein de la DG « Justice » de la Commission européenne.



Avenue de la Joyeuse Entrée, n°1

1040 Bruxelles

Belgique

Tél : +32 (0)2 230 83 31

e-mail : [dbf@dbfbruxelles.eu](mailto:dbf@dbfbruxelles.eu)

[www.dbfbruxelles.eu](http://www.dbfbruxelles.eu)

 [@DBFBXL](https://twitter.com/DBFBXL)